

**AVIS DE CONSULTATION OUVERT NATIONAL N°DNCMP/...36.../S/2025-2026 PORTANT
RECRUTEMENT D'UN GARAGE POUR ENTRETIEN ET REPARATION DES VEHICULES DE LA RTNB.**

- Date d'invitation :2....9.../2025
- Date d'ouverture des offres : ...2.3.../...9.../2025

A. Objet

1. La RTNB, invite par le présent Appel d'Offres, aux soumissionnaires à présenter leurs offres sous pli fermé, pour l'entretien et réparation des véhicules de la RTNB.

B. Financement du marché

2. Le financement du marché est assuré par le budget de l'Etat, exercice 2025-2026, litera 21 00 010 00 7 66110 11 025 0461 01.

C. Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National, par mode de passation, ouvert national tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Le présent marché est à commande.

Le soumissionnaire s'organise pour mener l'ensemble des prestations de réparation et d'entretien des véhicules de la RTNB chaque fois que la RTNB en exprime le besoin, y compris les week-ends et les jours fériés.

5. Les délais d'exécution sont fixés à 12 mois à compter de la date de réception du contrat.

D. Conditions de participation

5. La participation au marché est ouverte aux soumissionnaires possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

E. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

6. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté dans les bureaux de la Direction Générale de la RTNB, BP 1900 BUJUMBURA, sis Avenue du 13 Octobre N°12, Tél. 22 22 35 85. Il peut être obtenu par les candidats soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant paiement d'un montant non remboursable de cent mille francs burundais (100.000fbu), dont la moitié sera versée au compte de transit

des recettes non fiscales N°CC10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi et l'autre moitié sur le compte N° 201-0015646-76/bif ouvert à la BCB au nom de la RTNB.

7. Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de la page, deux (2) jours calendriers au plus tard avant la date limite de remise des offres.

F. Présentation de l'offre

8. Le soumissionnaire devra soumettre l'ensemble des prestations reflétant les spécifications techniques en rapport avec le Dossier d'Appel d'Offre.

9. L'offre doit comprendre une garantie de soumission sous forme de garantie bancaire conformément à l'article 169 du Code des Marchés Publics du Burundi. Le montant de la garantie de l'offre est fixé à deux millions de francs burundais (2.000.000FBU).

10. Les offres devront être soumises dans les bureaux de la Direction Générale de la RTNB, BP 1900 BUJUMBURA, sis Avenue du 13 Octobre N°12, Tél. 22 22 35 85 au plus tard le 23/...9/2025 à 9heures précises, heure locale. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

G. Validité des offres

11. Les offres sont valables pendant une période de soixante (60) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

H. Date limite de dépôt des offres

12. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 23/...9/2025 à 9 heures précises, heure locale.

13. Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

I. Séance d'ouverture des offres

14. L'ouverture des offres aura lieu en séance publique, le/..... / 2025 à 9 h30 minutes, heure locale, dans les locaux de la RTNB en présence du soumissionnaire ou de son représentant s'il le désire et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP), conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics.

Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par les membres de la sous-commission d'ouverture présents ainsi que le Représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP), conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics et transmis à la DNCMP. Le soumissionnaire signera une liste de présences.

Q

J. Critères de qualification

15. Pour être qualifié, le soumissionnaire doit présenter les documents ci-après:

a) Conformité administrative :

- 1) Présenter la garantie de soumission exigée ;
- 2) Présenter le Certificat d'Immatriculation Fiscale(NIF)
- 3) Présenter l'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR en copie et en cours de validité ;
- 4) Présenter l'attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité;
- 5) Présenter l'attestation de non faillite en cours de validité ;
- 6) Présenter le registre de commerce;
- 7) Indiquer l'adresse fixe du soumissionnaire ;
- 8) Présenter le Statut du Soumissionnaire ;
- 9) Preuves d'achat du DAO portant numéro.

b) Conformité technique:

- Présenter l'acte d'engagement rédigé selon le modèle en annexe 2 « Acte d'engagement »
- adhérer aux critères d'évaluation repris ci-après :
 1. Qualification et expertise du personnel aligné dans le garage :
 - Le chef de garage (mécanicien qualifié avec niveau A2 au minimum) : fournir une copie conforme à l'original du diplôme et certifiée par le Ministère ayant l'enseignement professionnelle et technique dans ses attributions
 - Avoir au moins 3 mécaniciens ayant une expérience de 3 ans avec preuves (copies de diplômes et attestation de services rendus).
 2. Expérience en réparation et entretien des véhicules
 - Nombre d'années déjà prestées avec preuves (au moins 3 ans) ;
 - Présenter un document justifiant que le garagiste dispose d'une assurance tous risques pour son garage (copie)
 - Présenter au moins deux fosses de vidange et graissage couverts (photo). Ces équipements doivent être vérifiés physiquement avant signature du contrat;
 - Présenter au moins son propre scanner universel et une dépanneuse pour véhicules légers (photos)

NB : Ces équipements doivent être vérifiés physiquement avant signature du contrat

c) l'offre financière doit comporter :

- La lettre de soumission de la proposition financière (formulaire financier 1)
- l'état récapitulatif des coûts (formulaire financier 2)
- La ventilation des coûts par activité (formulaire financier 3)
- Les délais d'intervention.

N.B. L'absence ou la non-conformité de l'un des documents ci-haut cités entraîne le rejet de l'offre au cours de l'analyse conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.

Toutefois, en cas de doute ou d'imprécision sur le plan administratif ou sur le plan statut du soumissionnaire, des demandes d'éclaircissements pourront être adressées aux soumissionnaires conformément à l'article 183 du code des marchés publics.

Fait à Bujumbura, le 27/...../2025

Le Directeur Général de la RTNB,

Faustin NDAYIZEYE.

